

REPUBLIQUE



TOGOLAISE

**74<sup>e</sup> SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

**SIXIEME COMMISSION**

**POINT 109 DE L'ORDRE DU JOUR**

***Thème : Mesures visant à lutter contre le terrorisme international.***

**DECLARATION DE :**

**Madame Enyovi Adjo ZOHOU, Chargée d'Etudes à la Direction des affaires juridiques et du contentieux du Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Togolais de l'Extérieur**

Vérifier au prononcé

NEW YORK, LE 8 OCTOBRE 2019.

**Monsieur le Président,**

Prenant la parole pour la première fois, la délégation togolaise voudrait d'abord, vous remercier de même que les autres membres du Bureau, pour votre élection à la tête de la Sixième Commission. Nous sommes convaincus que sous votre leadership, cette Commission chargée des questions juridiques, parviendra à réaliser le mandat qui lui a été confié dans le cadre des travaux de la présente Session.

Tout comme vos prédécesseurs, vous pouvez compter sur le plein soutien de ma délégation au cours de nos délibérations dans les jours et semaines à venir.

Le Togo souscrit à la déclaration faite par le Représentant de la Zambie au nom du Groupe des Etats d'Afrique ainsi qu'à l'intervention du Représentant de la République Islamique d'Iran au nom du Mouvement des Non Alignés. Nous voudrions toutefois faire les observations suivantes en notre capacité nationale.

Nous prenons note du rapport **A/74/151** portant sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international, élaboré par le Secrétaire général conformément aux résolutions 50/53 et 73/211 de l'Assemblée générale et qui rend compte des mesures prises aux niveaux national et international, telles qu'elles lui ont été communiquées par certains gouvernements et organisations internationales.

**Monsieur le Président,**

L'on se rappelle que dans la déclaration de sa Présidente datée du 7 août 2019 et publiée sous le document **S/PRST/2019/7**, le Conseil de sécurité des Nations Unies se dit à nouveau préoccupé par les problèmes de sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en particulier par la menace que représente le terrorisme.

Ainsi, tout en se félicitant que les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel soient à l'origine d'initiatives visant à combattre l'insécurité dans la région, le Conseil salue les efforts que ces derniers déploient, ainsi que les mesures prises par l'Union africaine et la CEDEAO, en vue d'une part de renforcer la sécurité dans les régions frontalières de même que la coopération régionale et d'autre part de remédier aux conséquences du terrorisme.

Enfin, le Conseil réaffirme que les États Membres doivent veiller à ce que les mesures qu'ils prennent pour lutter contre le terrorisme soient conformes aux obligations que leur impose le droit international.

A cet égard il convient de noter que face à la menace et à la multiplication des actes terroristes dans le monde, le Togo devant cet appel du Conseil s'est très tôt engagé dans la mise en œuvre des instruments juridiques universels et régionaux pertinents qui visent à contrer ce phénomène.

Au plan national, la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), poursuit l'exécution de son mandat et le 04 mai 2018, la Loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine a été adoptée par la Représentation nationale.

Par ailleurs, prenant en compte les attentats quasi-quotidiens qui secouent certains de ses pays voisins, le Gouvernement togolais a adopté le 15 mai 2019, un décret portant création d'un comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, dont la mission principale est d'œuvrer à éradiquer ou à réduire sensiblement la propagation de l'extrémisme violent en donnant aux communautés de base les outils et le soutien dont elles ont besoin pour lutter contre ce fléau.

Pour sa part, l'Assemblée nationale a adopté, le 7 août 2019, une nouvelle loi sur la sécurité intérieure dont les dispositions s'appliqueront en cas de menaces et d'atteintes graves à l'ordre public caractérisées, entre autres, par des attentats terroristes ou la menace d'actions terroristes ainsi que des actions criminelles transnationales associées ou non à une entreprise terroriste.

***Monsieur le Président,***

Les attentats terroristes de plus en plus récurrents perpétrés presque quotidiennement partout dans le monde devraient renforcer l'exigence d'une action concertée de l'ensemble de la communauté internationale face à ce fléau qui ne connaît plus de frontière ni ne distingue les cibles.

Mon pays, du fait de sa proximité avec les pays frontaliers durement frappés par le fléau terroriste, mesure l'ampleur de la menace et reste en alerte maximum face à ce risque exogène.

C'est pourquoi le Gouvernement togolais a sollicité l'expertise du Comité de lutte contre le terrorisme des Nations Unies afin de l'aider à évaluer les risques que

présente l'extrémisme violent. La visite dudit Comité qui a eu lieu, à Lomé, du 22 au 24 juillet 2019, a permis de faire des recommandations et d'évaluer les besoins prioritaires en assistance technique.

Aussi, le Président de la République, **Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE**, s'est-il entretenu en marge du débat général de la 74<sup>e</sup> Session ordinaire de l'Assemblée générale, avec le Sous-secrétaire général des Nations Unies en charge du Bureau de lutte contre le terrorisme.

Au plan sous-régional, il a également pris part le 14 septembre 2019 à Ouagadougou (Burkina Faso), au Sommet extraordinaire de la CEDEAO à l'issue duquel les Chefs d'Etat de cette Institution ont annoncé l'adoption en décembre 2019, d'un plan d'action prioritaire de cinq ans (2020-2024) d'un milliard de dollars pour combattre le terrorisme.

Lors de ces deux rencontres, le Togo a réaffirmé sa position de fermeté face au fondamentalisme et à l'extrémisme violent et a réitéré que le combat contre le terrorisme impliquait une plus grande coopération internationale et régionale ainsi que la mutualisation des moyens et du renseignement.

Eu égard à tout ce qui précède, ma délégation espère que face à la persistance de la menace terroriste, cette Commission saura prendre ses responsabilités et transcender ses divergences pour régler enfin les questions encore en suspens et qui empêchent depuis tant d'années la finalisation du projet de Convention générale sur le terrorisme international et ouvrir ainsi la voie à la convocation, sous les auspices de l'ONU, d'une Conférence de haut niveau sur cette problématique dans des délais raisonnables.

En guise de conclusion, je voudrais réaffirmer que mon pays, convaincu qu'il ne saurait y avoir de justification à un acte terroriste, condamne, de la manière la plus ferme possible, le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, quels qu'en soient ses auteurs et ses victimes.

**Je vous remercie !**